



MAIRIE
DE
CLEMERY
54610

Compte rendu de la séance du CONSEIL MUNICIPAL
Du 28 Janvier 2022

Présents : Jean Claude GRASSER, Isabelle VIAUD, Michel CHEVALIER,
Julie BOISSELIER, Hubert DELATTE,
Jean Michel THOUVENIN,

Excusés : Céline PRUNIER, Arnaud GAUDARD, Marion THOUVENIN

Points de l'ordre du jour	Propositions	Décisions de l'Assemblée délibérante
Réduction du temps de travail d'un agent	<p>Le maire propose que suite à la réduction de l'amplitude horaire d'ouverture du périscolaire avec fermeture à 18 heures, les horaires de travail d'un agent périscolaire soient diminués de 1/2 heure par jour soit 2 heures par semaine.</p> <p>Le centre de gestion a été consulté et une diminution de moins de 10 % du temps de travail ne nécessite pas le passage en comité technique paritaire.</p>	<p>Après avoir délibéré, le conseil municipal décide d'accepter cette réduction d'horaire.</p>
Approbation de la convention périscolaire avec l'UFCV	<p>La mairie a demandé à l'UFCV avec qui elle est en contrat pour l'emploi de la directrice du périscolaire de diminuer le nombre d'heures de travail de celle-ci vu la réduction des horaires et la baisse de fréquentation du périscolaire</p> <p>L'UFCV a proposé un contrat réduit de 12 500 euros à 9000 euros pour la période du 3 Janvier au 8 juillet.</p>	<p>Après avoir délibéré, le conseil municipal décide d'accepter cette proposition et d'en informer l'agent concerné.</p>

<p>Demande de subventions</p>	<p>Suite aux détériorations dues aux champignons et aux capricornes survenues sur les poutres du clocher de l'église ainsi que sur 2 pannes de la nef, un arrêté de péril a été pris pour mettre l'église en sécurité.</p> <p>Pour pouvoir réaliser les travaux, la mairie a sollicité 3 entreprises. A ce jour une seule a fourni un devis de réparation. Deux autres entreprises seront sollicitées dans les prochains jours.</p> <p>Pour pouvoir réaliser les travaux, le budget de la commune ne le permettant pas, le maire propose de solliciter des subventions auprès du conseil régional, le département ne finançant pas le culte, ainsi qu'auprès de l'association paroissiale. Le complément fera l'objet d'une souscription sous l'égide de la fondation du patrimoine. Le solde sera comblé par la recette des ventes de bois de la forêt communale au printemps.</p>	<p>Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité des présents .</p>
<p>Vote des subventions à diverses associations extérieures intervenant 2022</p>	<p>Le Maire propose de voter les subventions 2022 suite à différentes demandes :</p> <p>Il propose d'attribuer à SNI (solidarités nationales et internationales) de Pont à Mousson 200 euros, à l'ADMR 200 euros, au SSIAD (soins à domicile) 100 euros, au Souvenir Français 100 euros , au Restaurant du Cœur 100 euros, à l'APF (Association des paralysés de France) 100 euros, les Brioches de l'Amitié 100 euros.</p>	<p>Après avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à l'ensemble des propositions et demande que le Souvenir Français participe à Clémery avec ses porte-drapeaux à la cérémonie du 11 Novembre 2022. Un courrier sera adressé au président dans ce sens .</p>

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 H 30.

Clémery le 29 janvier 2022
JC GRASSER